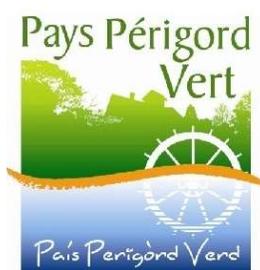




# Appel à candidature pour devenir membre du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Périgord Vert pour la période de programmation européenne 2021-2027

Avant le 31 janvier 2023



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

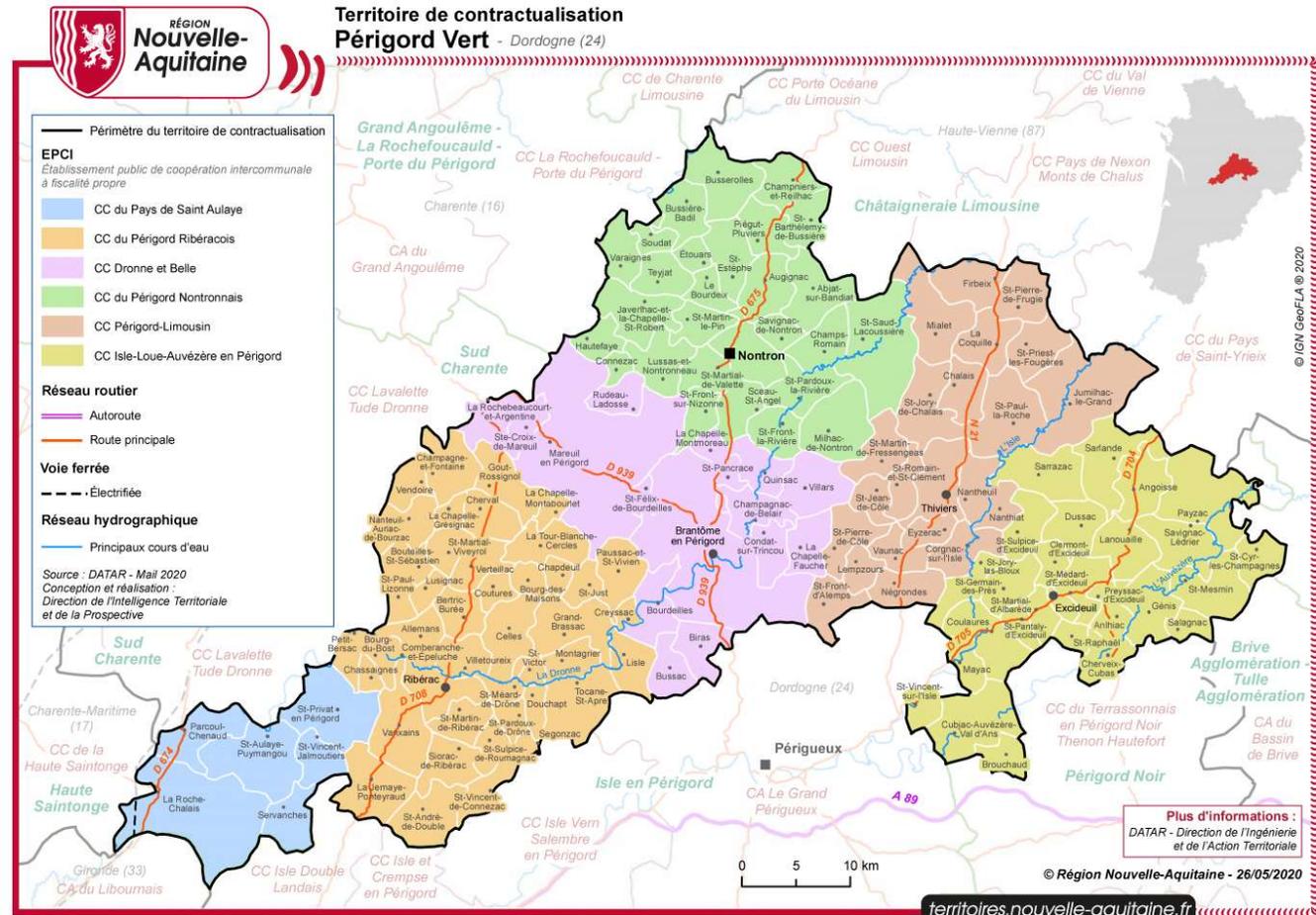


RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



# Le Pays Périgord Vert

- Le Pays Périgord Vert est une association.
- Il porte actuellement une stratégie de développement local à travers le programme LEADER 2014-2020 pour le territoire de ses 6 EPCI membres (Dronne et Belle, Isle-Loue-Auvézère en Périgord, Pays de Saint-Aulaye, Pays Ribéracois, Périgord Limousin et Périgord Nontronnais).
- La candidature du Pays pour la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement local pour la période de programmation européenne 2021-2027 a été sélectionnée.





# En quoi consiste ce programme européen ?

Pour le Périgord Vert, la prochaine programmation repose désormais sur l'articulation des volets territoriaux de 2 fonds européens :

- du FEADER au titre de la mesure LEADER 
- et de l'objectif stratégique 5.2 du FEDER. 

Pour en savoir plus :  
 Sur ces fonds européens : <https://youtu.be/2BImnfBYLU8>  
 Sur le LEADER : <https://youtu.be/TtbZdvUSZ7g>

Késako ?

**FEADER** « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural » : il intervient dans le cadre de la politique de développement rural.

**LEADER** "Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale« : il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement. Il est financé par du FEADER.

**FEDER** « Fonds Européen de Développement Régional » : il intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

**L'objectif stratégique 5, dit territorial** est spécifiquement consacré à des projets locaux de développement du territoire.

FEADER

Leader

FEDER

OS 5.2

Ce programme territorialisé, nommé *Volet territorial*, a vocation à soutenir les territoires urbains péri-urbains et ruraux, et ainsi favoriser un développement local équilibré qui réponde au mieux aux enjeux actuels et aux futurs défis du territoire. En d'autres termes, il accompagnera des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constitués en GAL (Groupe d'Action Locale).

# Composition et missions du GAL du Pays Périgord Vert 2021/2027



d'environ 40 personnes

## une instance de décision

Environ 4 par an

≤50%

### collège public

composé au moins de :

2 élu(e)s de chaque EPCI du territoire,  
3 élu(e)s du Conseil départemental 24, ...

### collège privé

composé de représentants  
socio-économiques du territoire  
et de la société civile

≥50%

- ✓ Met en œuvre la stratégie du programme européen territorialisé, par exemple en décidant de lancer un appel à projet sur un sujet spécifique, en modifiant les conditions d'obtention des subventions, en proposant un projet de coopération...
- ✓ Reçoit les porteurs de projets, les conseille, les accompagne, et décide collectivement de leur attribuer une subvention

## une équipe technique



de 2 agents

mobilisée sur tout le territoire

- ✓ Coordonne et pilote le programme
- ✓ Anime le GAL et ses réunions
- ✓ Accompagne les porteurs de projets publics et privés du territoire, facilite les démarches pour solliciter une subvention européenne, aide à trouver d'autres financeurs, partenaires...
- ✓ Anime le territoire, met en réseau les acteurs, favorise les projets de coopération...

# Le parcours d'un dossier Leader/Feder



L'équipe technique  
du GAL ...

... communique sur le  
programme auprès des  
acteurs du territoire...



Idée d'un projet

... rencontre le porteur de projet  
et échange sur son projet...

Instance de décision  
du GAL  
Avis d'opportunité



Instance de décision  
du GAL  
Sélection

*Instruction  
par la Région*

Dépôt du dossier  
de demande de  
subvention

... aide le porteur de  
projet à compléter son  
dossier de demande de  
subvention...



... aide le porteur de projet à  
compléter son dossier de  
demande de paiement.

Dépôt du dossier  
de demande de  
paiement



*Instruction  
par la Région*

Paiement de la  
subvention





# Candidature pour être membre du futur GAL

- ***Concrètement, être membre du GAL implique*** une présence assidue aux réunions 4 fois par an, organisées sur l'une des 144 communes du territoire), lors desquelles vous pourrez échanger avec des porteurs de projets et décider collectivement, selon des critères de sélection, de leur attribuer une subvention européenne ; mais aussi mettre en œuvre, évaluer ou réajuster la stratégie du territoire.
- Des visites de projets, des voyages d'étude, ou la participation au montage d'un projet de coopération avec d'autres territoires vous seront également proposés durant le programme.
- ***Le choix de la composition des membres*** sera fait début février 2023 en prenant en compte :
  - l'équilibre entre acteurs publics et acteurs privés
  - la représentation territoriale des membres ou des structures qu'ils représentent
  - la représentation hommes/femmes.
  - la représentation thématique des différents enjeux de développement local, en lien avec la stratégie du territoire
  - la motivation, la disponibilité, etc...
- L'équipe technique du GAL reviendra ensuite vers vous pour vous informer de la sélection ou non de votre candidature, et vous proposera, le cas échéant, une journée de rencontre/formation/information avec l'ensemble des membres du GAL.